

Demande de reclassement d'un terrain à Saint Laurent du Pont

Philippe Baffert-Rey <p.baffert.rey@gmail.com>

mar. 21/10/2025 17:39

À : Enquête publique <enquetepublique@coeurdechartreuse.fr>;

Cc : rcbaffertrey@gmail.com <rcbaffertrey@gmail.com>;

 1 pièce(s) jointe(s) (97 Ko)

Raymond Baffert-Rey - Demande reclassement d'un terrain à Saint Laurent du Pont.pdf;

Madame, Monsieur,

Je fais suite à notre échange cette semaine lors de ma visite à vos services et vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe un courrier relatif à une demande d'étude pour reclassification partielle de terrain en zone constructible sur la commune de Saint Laurent du Pont.

En vous souhaitant bonne réception, je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Bien cordialement.

Raymond et Colette Baffert-Rey

06 03 63 87 05 / 06 37 16 89 71

Monsieur et Madame Raymond Baffert-Rey
8 rue du Cotterg
38380 SAINT LAURENT DU PONT
06 03 63 87 05 ou 06 37 16 89 71
p.baffert.Rey@gmail.com

Communauté de communes Cœur de Chartreuse
À l'attention du Service de Remembrement
Pôle tertiaire - 2 ZI Chartreuse Guiers
38380 ENTRE DEUX GUIERS

Objet : Demande d'étude pour reclassification partielle de terrain en zone constructible

Saint-Laurent-du-Pont, le 21 octobre 2025

Madame, Monsieur,

Nous sommes propriétaire d'un terrain de 4590 m² situé rue des Terpends, lieu-dit Le Mousset à Saint Laurent du Pont, section cadastrale ZB et numéro de parcelle 152.

En septembre 1969, nous avons acheté un terrain constructible de 6090 m². Notre terrain est devenu non constructible en 1984 suite à insuffisance des équipements publics (desserte eau potable insuffisante, assainissement non desservi).


Les constructions à proximité de notre terrain devenant plus présentes, nous avons déposé en 1994 une demande de certificat d'urbanisme. Le terrain est devenu utilisable sur 1500 m² pour la construction d'une maison d'habitation (Lot A, numéro de parcelle 151). Nous avons vendu ce terrain à Monsieur Navarette en 1996. Un lot B a été créé pour le reste de notre terrain, soit 4590 m², parcelle 152.

Ces dernières années, les constructions à proximité de notre terrain étant de plus en plus nombreuses, nous souhaitons déposer une demande de certificat d'urbanisme pour une partie restante de notre terrain, soit 1500 m² sur la partie mitoyenne à la parcelle 151.

Cette nouvelle classification aurait pour effet de rendre notre parcelle partiellement constructible à l'exemple des terrains voisins présentant des caractéristiques similaires (superficie, accès, environnement immédiat) et demeurant, eux, classés en zone constructible.

Aussi, nous sollicitons par la présente une étude de notre situation afin d'envisager la reclassification partielle de notre terrain en zone constructible, conformément à l'homogénéité du secteur et à l'usage des parcelles adjacentes. Nous souhaiterions échanger avec vos services lors de votre proposition de rendez du vendredi 7 novembre 2025 dans les locaux de la communauté de communes Cœur de Chartreuse.

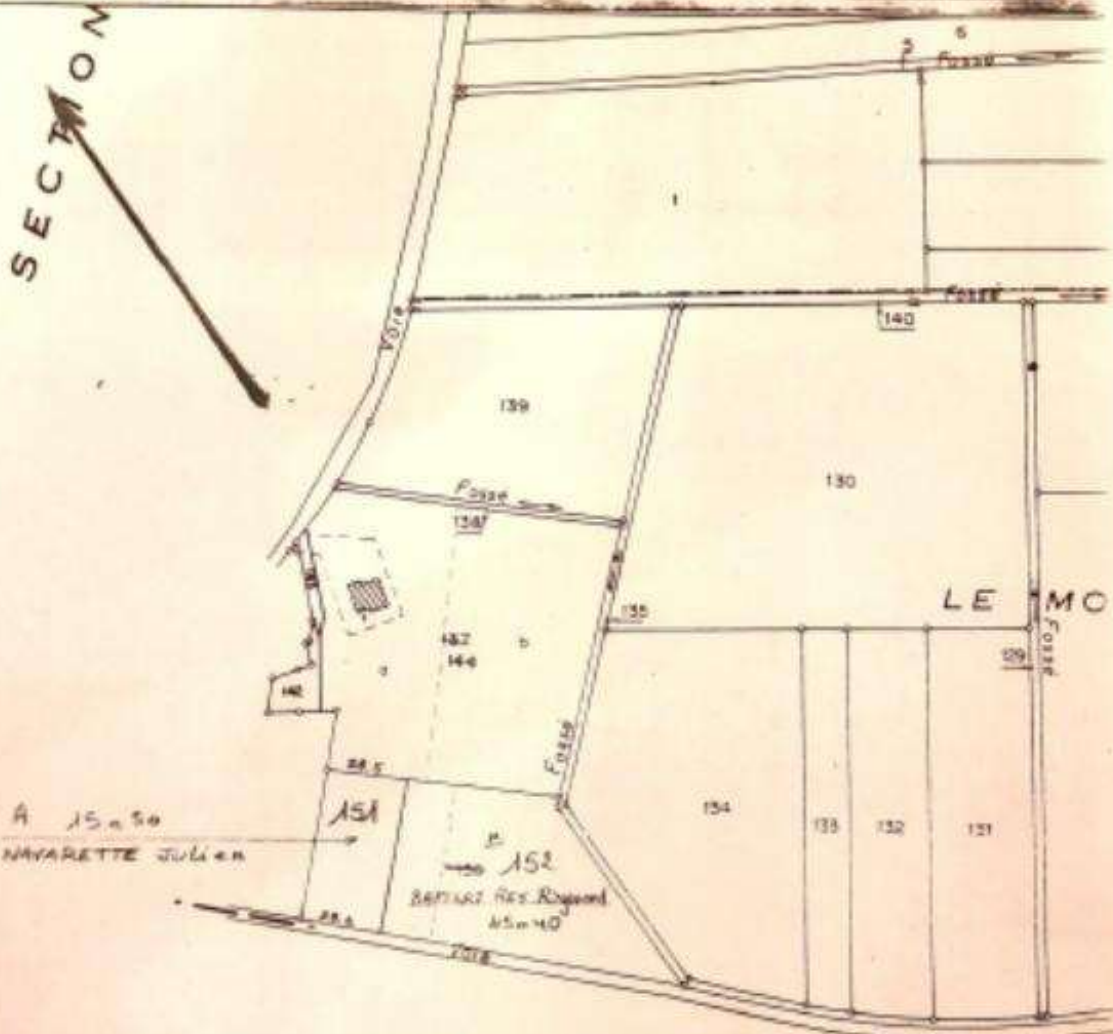
Nous vous remercions pour la prise en considération de notre courrier et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.


Raymond Baffert-Rey

COMMUNE
de L'ÉTALLEMENT DES PAYS
Section ZB
.....^e Feuille
Echelle: 1:2000

6462 T
ann. 1000 20 Cad.
(1000 1870)

N° d'ordre
du document
d'apportage 3485
Tableau
d'assemblage (à modifier " sans chang "



Droit de plan minute établi
par le Bureau du Cadastre
participation égale des
co-propriétaires du Cadastre
N° d'ordre au registre de constatation des droits
Centre de Service d'Impôts
**CENTRE DES IMPÔTS FONCIER
DE GIGNOULE 4**
Section des 2^e et 3^e cantons
34-40, avenue Jean de Carcassonne
38047 GRENOBLE CEDEX 2
Téléphone 76 39 33 04
Douze Mars 56

Voir le rubrique «INFORMATION DES PROPRIÉTAIRES» au dos de la chambre 6462

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'apportage, établi par les propriétaires soussignés, a été dressé
A - après les indications qu'ils ont fournies au bureau;
B - conformément à un plan d'apportage effectué sur le terrain;
C - d'après un plan d'apportage ou de bornage, dont copie est jointe, dressé le
par M géomètre à

A ENTRE DEUX GUERRES le 15 MAI 56

[Signatures]

Document d'apportage dressé
par M^r R. MOU-LARD

GÉOMETRE EXPERT
à ENTRE DEUX GUERRES
Dep. le 16 MAI 56
Signature



(1) Pour les communes rurales, la feuille A n'est applicable que pour les Fonctionnaires (plan dressé par eux ou par le bureau). Dans le cas contraire, voir l'arrêté du 10/10/55.
(2) Outre de la personne agréée (géomètre-expert, ingénieur, géomètre ou technicien inscrit au Cadastre, etc.).
(3) Préciser les noms et qualités des signataires s'il s'agit d'un propriétaire (marquants, usufruit, représentant qualifié de l'association copropriétaire, etc.).